

PRÉFET DE L'AISNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE DE RÉGULARISATION

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de LA VALLEE AU BLE, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX présentée par la société EOLIENNES DE LA VALLEE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n°IC/2019/147, une **enquête publique complémentaire de régularisation** qui sera ouverte **du lundi 21 octobre 2019 au mardi 5 novembre 2019 inclus**, dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION, LAIGNY et VOULPAIX relative à la demande présentée par la Société EOLIENNES DE LA VALLEE dont le siège social est situé 11, rue de Noyon à AMIENSQ (80000), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 7 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de LA VALLEE-AU-BLE, HAUTION, LAIGNY et VOULPAIX.

Ce projet est composé de 7 aérogénérateurs d'une puissance totale de 17,5 MW, d'une hauteur nominale de 150 mètres et de deux postes de livraison.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, en mairies de LA VALLEE-AU-BLE, HAUTION, LAIGNY et VOULPAIX aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **LA VALLEE-AU-BLE**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : "**enquête publique-observations-PE_HAUTION1_EOLIENNE_DE_LA_VALLEE**". La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société EOLIENNES DE LA VALLEE dont le siège social est situé 11, rue de Noyon à AMIENS (80000), ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets – 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Madame Marie-France CROHIN, attachée territoriale en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
lundi 21 octobre 2019	14H00-17H00	VOULPAIX
samedi 26 octobre 2019	9H00-12H00	LAIGNY
mercredi 30 octobre 2019	14H00-17H00	HAUTION
mardi 5 novembre 2019	14H00-17H00	LA VALLEE-AU-BLE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), en mairies de LA VALLEE AU BLE, HAUTION, LAIGNY et VOULPAIX et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Fait à LAON, le 30 septembre 2019

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
L'adjointe au Responsable de l'Unité,



Jenny POIRETTE